

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



2011_B369

**OBJET : Développement économique et Emploi - Enseignement supérieur et recherche -Aides -
Attributions de subventions exceptionnelles aux organismes publics - Fonctionnement et
équipement**

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyoubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(e)s :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Christian LOUIT donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Monsieur Christian LOUIT

**Objet : Enseignement Supérieur et Recherche - Aides - Attributions de Subventions Exceptionnelles aux Organismes Publics - Fonctionnement et Équipement.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Organismes publics d'État, d'Enseignement Supérieur et de Recherche et syndicat mixte du Pays d'Aix organisent soit des manifestations événementielles universitaires, scientifiques et culturelles, soit confortent et développent des sites universitaires et de Recherche, sur le territoire communautaire en 2011. Dans ce contexte, la Communauté est amenée à se prononcer sur le soutien financier exceptionnel pour l'aide à l'organisation de ces évènements et projets de sites, dont l'incidence financière totale s'élève à 16 500 € en fonctionnement et 52 000 € en investissement.

Exposé des motifs :

Pour rappel :

1/ Axes prioritaires du soutien de la Communauté du Pays d'Aix à l'Enseignement Supérieur et Recherche

Le volet Enseignement Supérieur et Recherche a été inclus au Projet d'Agglomération comme l'un des axes de la politique communautaire à développer.

Les principes d'intervention de la Communauté en ce domaine, définis par délibération du Conseil de Communauté du 6 février 2004, furent complétés par le choix d'axes d'interventions communautaires relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche, délibération du Conseil de Communauté du 16 juillet 2004.

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec l'État le 18 janvier 2006 et faisant suite à la mise en œuvre du Contrat d'Agglomération, il est prévu l'engagement d'actions destinées à promouvoir le rayonnement de l'Enseignement Supérieur et Recherche, vecteur incontournable du développement de notre territoire.

La politique de la Communauté du Pays d'Aix vise à renforcer ces pôles de compétence et à améliorer les conditions de vie étudiante. Elle s'est d'ailleurs, déjà, traduite par de conséquents engagements financiers dans le Contrat de Projet État Région, CPER.

Deux axes prioritaires stratégiques sont définis dans ce partenariat avec l'État :

- la valorisation du travail des équipes universitaires et de Recherche lors de congrès, colloques, rencontres analogues et autres évènements
- le renforcement et développement de sites universitaires et de Recherche, en lien avec les entreprises du Pays d'Aix, pôles de compétitivité, institutions...

Ces manifestations et projets de sites qui entraînent des frais importants pour les organisateurs, organismes publics d'État, d'Enseignement Supérieur et Recherche et syndicat mixte du Pays d'Aix, justifient l'attribution d'une aide exceptionnelle en fonctionnement et en équipement par la Communauté, eu égard à la notoriété scientifique, à l'accueil d'un public international, aux caractères innovants et retombées économiques, touristiques, culturelles et intellectuelles sur le territoire communautaire.

2/ Appui exceptionnel de la Communauté du Pays d'Aix aux organismes publics d'État et d'Enseignement Supérieur et de Recherche

L'Université est une des composantes essentielles de l'identité aixoise, berceau historique de l'École de Droit, par la volonté de Louis II d'Anjou, comte de Provence, constituée en Faculté dès 1409 par bulle papale du 9 décembre.

Héritière de six siècles d'initiatives, de réalisations et de recherche de l'excellence, l'Université Aixoise est devenue un véritable pôle des savoirs avec un très large éventail de formations et de débouchés. Les 40 000 étudiants du Pays d'Aix témoignent de la vitalité, entre autres, du campus à Aix Schuman, de celui de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme spécialisée dans le monde méditerranéen, (MMSH), du pôle de technologie et de connaissances à l'Arbois, d'un Institut d'Études Politiques, du Centre des Lettres et Sciences Humaines et d'une Faculté de Droit de référence... bref, une université qui constitue un atout essentiel en matière d'identité et de rayonnement international du territoire.

Par convention cadre avec l'Université Paul Cézanne votée par le Conseil de Communauté du 24 juin 2010, les parties ont convenu d'une politique d'actions communes et de conventions partenariales définies sur des thèmes d'intérêts communs renforçant et pérennisant les liens étroits existants entre les deux institutions.

Dans ce contexte, il vous est proposé de valider le soutien financier aux organismes publics de manifestations événementielles et projets de sites universitaires et de Recherche (tableaux détaillés ci-après) avec une incidence financière de 6 500 € en fonctionnement pour l'aide à l'organisation de colloques universitaires et de 52 000 € en équipement pour les projets de développement de sites universitaires et de Recherche, dont la répartition est la suivante :

➤ **Pour les subventions exceptionnelles en fonctionnement, aide aux manifestations événementielles universitaires :**

Au profit de l'Université Paul Cézanne

- 1 500 € pour l'aide à l'organisation du colloque international *Médias 011*, les 8 et 9 décembre 2011, organisé par l'ISIM, Institut Supérieur d'Information et des Médias ;

- 5 000 € pour l'aide à l'organisation du colloque *Le Plan climat Énergie Territoriales, nouvel outil des politiques urbaines*, le 4 février 2011, organisé par le CÉJU/GREDIAUC, Centre d'Études Juridiques d'Urbanisme / Groupe de Recherches et d'Études en Droit de l'Immobilier, de l'Aménagement de l'Urbanisme et de la Construction

Au profit du CROUS d'Aix-Marseille

- 10 000 € pour l'aide à l'organisation du 36^{ème} colloque international franco-allemand *la vie étudiante dans les nouveaux paysages universitaires*, du 22 au 26 août 2011, organisé par le CROUS d'Aix-Marseille, Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Aix Marseille
- **Pour les subventions exceptionnelles en équipement**, soutiens au développement de projets de sites universitaires et de Recherche :

Au profit de l'Université de Provence

- 12 000 € pour le soutien au projet de site *Plate Forme Mutualisée Saint Charles* mis en place par l'Université de Provence, et plus particulièrement pour l'équipement de *l'unité mobile analyse des polluants COV, Composés Organiques Volatiles, de l'atmosphère, achat et livraison en 2011 d'un spectromètre de masse à transfert de protons pour l'analyse des COV*, portée par le Laboratoire Chimie Provence.

La subvention d'équipement de 12 000 € de la Communauté, pour un budget prévisionnel de 480 278 €, entrera dans le plan de financement ci-après.

Plan de financement :

FEDER	240 139 €
État	85 139 €
Région PACA	50 000 €
Conseil Général 13	45 000 €
Ville de Marseille	20 000 €
CPA	12 000 €
Université de Provence	28 000 €
TOTAL :	480 278 €

La *Plate Forme Mutualisée Saint Charles*, unique en Europe, dispose d'un *parc instrumental mobile* dédié à l'analyse en ligne des polluants atmosphériques accessible sur simple demande par l'ensemble des partenaires universitaires, industriels et institutionnels.

ladite unité mobile, camion laboratoire déjà acquis et aménagé pour d'autres analyses, spectromètre aérosol et compteur de particules, basée au Centre Saint Charles, pourra ainsi être équipée du spectromètre de masse COV, instrumentation de haute technicité qui contribuera au

rayonnement scientifique en chimie atmosphérique du territoire du Pays d'Aix.

Au profit du Syndicat Mixte de l'Arbois

- 40 000 € pour le soutien aux frais de première installation du Centre de Synthèse et d'Analyse sur la Biodiversité (C.E.S.A.B.) au Technopole de l'Environnement de l'Arbois-Méditerranée. La Fondation de Recherche sur la Biodiversité (F.R.B.) a lancé un appel à manifestation d'intérêt en 2010 pour créer en Europe pour la première fois un centre de synthèse et d'analyse sur la biodiversité.

Le Syndicat Mixte de l'Arbois, soutenu par la communauté scientifique, le Conseil Régional PACA et la CPA, a répondu à cet appel à projets, en compétition avec 10 autres sites et a été retenu sur une short list avec Brest.

Le Conseil d'Administration de la F.R.B. a pris la décision le 17 juin 2011 de retenir la candidature portée par le Technopôle de l'Arbois-Méditerranée. Ce dernier accueillera dès 2011, 4 groupes d'experts (une soixantaine de chercheurs) qui développeront leurs projets, puis en 2012 et 2013, respectivement 8 puis 12 groupes d'experts. Le nombre de chercheurs sera alors porté à un total d'environ 120 en 2012 et 180 en 2013, correspondant alors au fonctionnement de routine du centre. Son objectif est de faire progresser de façon substantielle les connaissances vis-à-vis des questions scientifiques transversales en termes de biodiversité. Son action doit permettre de soutenir les activités d'analyse et de synthèse ambitieuses utilisant les données existantes ou portant sur des concepts novateurs induisant des retombées scientifiques notoires pour notre territoire. Cette nouvelle dynamique de recherche aura des répercussions en termes de formation (niveau master) notamment pour les filières sciences de l'environnement.

La subvention en investissement de 40 000 € de la CPA vise à permettre l'installation du CESAB, notamment les frais de cloisonnement et d'équipement des locaux du centre, situés au sein du bâtiment « plateforme technologique » du technopole. Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 175 000€, la contribution de la région PACA s'élevant à 90 000€ et celle de la CPA à 40 000€ .

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L. 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil de Communauté du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération du Conseil du n° 2004_A200 du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2005_A236 du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil de Communauté du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU la délibération n° 2010_A101 du Conseil de Communauté du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'un soutien financier exceptionnel aux organismes publics d'Enseignement Supérieur et Recherche en fonctionnement pour l'aide à l'organisation de manifestations événementielles universitaires et en équipement pour l'aide à l'implantation et au développement de projets de sites universitaires et de Recherche ;
- **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles en fonctionnement pour l'aide à l'organisation de manifestations universitaires, tableaux détaillés ci-après :

au profit de l'Université Paul Cézanne, comme suit :

- 1 500 € pour le colloque international *médias 011* organisé par l'ISIM ;
- 5 000 € pour le colloque *Le Plan climat Énergie Territoriales, nouvel outil des politiques urbaines* organisé par le CÉJU/GREDIAUC ;

au profit du CROUS d'Aix-Marseille, comme suit :

- 10 000 € pour le 36^{ème} colloque international franco-allemand *la vie étudiante dans les nouveaux paysages universitaires* organisé par le CROUS d'Aix-Marseille ;

- **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles en équipement pour le soutien aux projets de sites universitaires et de Recherche, tableaux détaillés ci-après :

au profit de l'Université de Provence, comme suit :

- 12 000 € pour l'aide à l'achat d'un *spectromètre de masse COV pour l'unité mobile* mise en service et à disposition par la *Plate Forme Mutualisée Saint Charles*

au profit du Syndicat Mixte de l'Arbois, comme suit :

- 40 000 € pour l'aide à la réalisation de *travaux d'équipements, frais de cloisonnement, afin d'accueillir le premier centre européen Centre de Synthèse et d'Analyse sur la Biodiversité, CESAB*, implanté sur le site du Domaine du Petit Arbois.

- **IMPUTER** les dépenses en résultant au budget général de la Communauté du Pays d'Aix, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2011 qui présente les disponibilités nécessaires, soit :

16 500 €, imputation 23-65738 pour les événements précités, tableaux détaillés ci-après ;

52 000 €, imputation 23-20418 pour les projets de sites universitaires et de Recherche précités, tableaux détaillés ci-après ;

TABLEAUX DÉTAILLÉS

En fonctionnement

au profit de l'Agence Comptable de l'Université Paul Cézanne						
organismes	manifestations	dates en 2011 et lieux	subventions N-1 et N-2 en €	subventions demandées en €	budgets prévisionnels en €	attributions Bureau du 7 octobre 2011 en €
ISIM, Institut Supérieur d'Information et des Médias	colloque international : <i>Médias 011</i>	8 et 9 décembre, siège de U 3, Aix	N-2 : 2 000	4 000	24 525	1 500
CÉJU/GREDIAUC, Centre d'Études Juridiques d'Urbanisme/ Groupe de Recherches et d'Études en Droit de l'Immobilier, de l'Aménagement de l'Urbanisme et de la Construction	colloque : <i>Le Plan Climat Énergie Territorial, nouvel outil des politiques urbaines</i>	3 février, siège de U 3, Aix	N-1 : 5 000 N-2 : 5 000	5 000	12 500	5 000
TOTAL Université Paul Cézanne : 6 500 €						

au profit de l'Agence Comptable du CROUS d'Aix-Marseille						
organisateur	manifestation	dates en 2011 et lieux	subventions N-1 et N-2 en €	subvention demandée en €	budget prévisionnel en €	attribution Bureau du 7 octobre 2011 en €
CROUS d'Aix-Marseille, Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Aix-Marseille	36 ^{ème} colloque international franco-allemand <i>la vie étudiante dans les nouveaux paysages universitaires</i>	22 au 26 août, Faculté de Sciences Économiques et de Gestion, site d'Aix		10 000	95 500	10 000
TOTAL CROUS d'Aix-Marseille : 10 000 €						

En équipement/investissement

au profit de l'Agence Comptable de l'Université de Provence					
organisateur	projet de site universitaire et de Recherche	dates en 2011	subventions N-1 et N-2, en €	plan de financement, en €	attribution Bureau du 7 octobre 2011, en €
Plate Forme Mutualisée Saint Charles, Laboratoire Chimie Provence	équipement de l'unité mobile, camion laboratoire, achat d'un spectromètre de masse à transfert de protons pour l'analyse des COV, Composés Organiques Volatiles, de l'atmosphère	commande en mars et livraison 2 ^{ème} semestre		Plan de financement : FEDER 240 139 État 85 139 Région PACA 50 000 Conseil Général 13 45 000 Ville de Marseille 20 000 CPA 12 000 Université de Provence 28 000 TOTAL : 480 278	12 000
TOTAL Université de Provence : 12 000 €					

au profit de la Trésorerie Principale de la Ville d'Aix/Syndicat Mixte de l'Arbois					
organisateur	projet de site universitaire et de Recherche	dates en 2011	subventions N-1 et N-2, en €	plan de financement, en €	attribution Bureau du 7 octobre 2011, en €
Syndicat Mixte de l'Arbois	aide aux travaux d'équipement, finis de cloisonnement, et achat de matériel mobilier et informatique du site Centre de Synthèse et d'Analyse sur la Biodiversité, CESAB	réalisation pour le dernier trimestre 2011		Plan de financement : Conseil Régional PACA 90 000 Fondation de Recherche sur la Biodiversité 35 000 Syndicat Mixte de l'Arbois 10 000 CPA 40 000 TOTAL : 1 75 000	40 000
TOTAL Syndicat Mixte de l'Arbois : 40 000 €					

OBJET : Développement économique et Emploi - Enseignement supérieur et recherche -Aides - Attributions de subventions exceptionnelles aux organismes publics - Fonctionnement et équipement

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI

